COMMISSION PROVINCIALE DES BOURSES D'ETUDES DE NAMUR

Le Collège des collateurs de la fondation Paul DOUXCHAMPS.

en sa séance du 15 novembre 1963.

Présents: Madame Guillaume Dallemagne

Monsieur Georges Douxchamps Monsieur Yves Douxchamps

Attendu que les bourses actuellement attribuées sont les suivantes :

la bourse Baron Aloys Coppens d'Eeckenbrugge à M. Baudouin Douxchamps,

la bourse Eloy de Burdinne de Stassart à M. Jean Fierens,

la bourse Douxchamps-Zoude à M. Guy Vielle,

la bourse Douxchamps-Hannot à M. Jean-Pierre Stevens,

la bourse Pierre-Alexis Douxchamps à M. Baudouin de Limelette,

la bourse Sébastien Zoude à M. Hervé Douxchamps,

la bourse Fanny Douxchamps à M. Louis Eloy;

Attendu que les bourses Baron Aloys Coppens d'Eeckenbrugge et Douxchamps-Hannot attribuées respectivement à MM. Baudouin Douxchamps et Jean-Pierre Stevens sont devenues disponibles, les études en vue desquelles elles ont été attribuées ayant pris fin ;

Attendu qu'est également devenue disponible la bourse Pierre-Alexis Douxchamps attribuée à M. Baudouin de Limelette, ce dernier y ayant renoncé ;

Attendu que trois bourse peuvent dès lors être considérées comme disponibles : les bourses Baron Aloys Coppens d'Eeckenbrugge, Douxchamps-Hannot et Pierre-Alexis Douxchamps ;

Attendu que les publications ont été effectuées ;

Attendu qu'à la suite de ses publications les candidatures suivantes ont été régulièrement introduites :

- 1. M. Pierre Eloy, 1ère année de licence en sciences politiques et sociales ;
- 2. M. Christian Fierens, 1ère année en noviciat des pères Jésuites à Arlon ;
- 3. Melle Colette Fierens, 2^{ème} année de régente en section mathématique sciences économiques ;

- 4. M. Philippe Douxchamps, 1ère candidature en science biologiques ;
- 5. Melle Christine Dallemagne, 1ère année de doctorat en histoire ;
- 6. M. Alain Marchant, 1ère année d'ingénieur civil;
- 7. M. Olivier de Brouwer, 2ème année de sciences commerciales et consulaires ;
- 8. M. Francis Dumont de Chassart, dernière année d'ingénieur civil mécanicien ;
- 9. M. Baudouin Dumont de Chassart, 1ère année de sciences commerciales ;
- 10. M. Daniel Dumont de Chassart, 4ème année de sciences commerciales et consulaires ;
- 11. Melle Christine Douxchamps, 1ère année de sciences psychologiques et pédagogiques ;
- 12. M. Roger de Neve de Roden, 3ème doctorat en droit ;
- 13. M. André de Neve de Roden, 1ère candidature en médecine ;
- 14. M. Jacques van der Heyden, 1^{ère} année au séminaire de philosophie des Pères blancs d'Afrique;

Attendu que tous les candidats appartiennent à l'une ou l'autre des catégories instituées par le fondateur (neveux et leur descendants, petites nièces et leurs descendants) ; qu'ils doivent être considérées comme étant de mérite égal ;

Attendu qu'à mérite égal la préférence doit toujours être donnée, conformément à la volonté du testateur, aux neveux et à leur descendants par rapport aux petites nièces et à leurs descendants ; que le seul candidat qui réponde à cette condition est M. Philippe Douxchamps ;

Attendu que les autres candidats doivent être considérés comme étant de situation de fortune égale ; qu'ils doivent dès lors être départagés selon l'ordre de préférence institué par le fondateur ;

Attendu qu'à cet égard il y a lieu de donner la préférence tout d'abord à la prêtrise ; que les seules candidatures introduites pour ces études sont celles de MM. Jacques van der Heyden et Christian Fierens ; qu'en ce qui concerne ce dernier candidat il y a lieu cependant de considérer que le 1^{ère} année de noviciat des Pères Jésuites ne peut être considérée comme représentant des études supérieures donnant droit à l'attribution d'une bourse ; que cette candidature ne peut donc être accueillie favorablement ;

Attendu que les études classées immédiatement après la prêtrise sont celles de doctorat en médecine ; que la troisième bourse vacante doit dès lors être attribuée à M. André de Neve de Roden, seul candidat ayant postulé une bourse pour ces études ;

décide :

- 1. la bourse dénommée Bourse Baron Aloys Coppens d'Eeckenbrugge est attribuée à M. Philippe Douxchamps ;
- 2. la bourse dénommée Bourse Douxchamps-Hannot est attribuée à M. Jacques van der Heyden;
- 3. la bourse dénommée Bourse Pierre-Alexis Douxchamps est attribuée à M. André de Neve de Roden ;
- 4. Ces trois bourses sont attribuées uniquement pour les études déclarées et pour le nombre d'années restant à couvrir pour achever ces études.

Les Collateurs,

Elisabeth Dallemagne. Georges Douxchamps.

Yves Douxchamps.